

Dans un objectif de modernisation des équipements et des dispositifs pour les usagers dans leurs démarches, le ministère de l'Intérieur met en place une série d'outils numériques destinés à l'amélioration de la prise en charge des victimes. Ces outils s'adaptent aux exigences de mobilité des policiers et des gendarmes, en s'inscrivant notamment dans un processus de dématérialisation des procédures de dépôt et de prise de plaintes et de signalements.

Lancement de l'application Ma Sécurité



Ma Sécurité

Application grand public

La première application mobile regroupant les services de police et de gendarmerie est disponible gratuitement sur les plateformes habituelles de téléchargement d'applications et sur l'ensemble des appareils mobiles (téléphones, tablettes...), quel que soit le modèle.

Cette application vous accompagne vers la solution la plus adaptée à vos besoins. Elle offre une nouvelle possibilité d'être assisté par un gendarme ou un policier, à toute heure de la journée.

Vous y trouverez :

- les services de pré-plainte et de signalement en ligne ;
- l'accès aux plateformes de démarches administratives en ligne ;
- l'ensemble des numéros d'urgence ;
- les actualités et notifications locales de sécurité qui vous concernent ;
- un service de chat 24h/24 et 7j/7 qui permet d'échanger avec un gendarme ou un policier, directement dans l'application ;
- des conseils de sécurité et de prévention suivant les thématiques qui vous intéressent ;
- une cartographie des points d'accueil de la Police et la Gendarmerie nationales, ainsi que leurs coordonnées et horaires d'ouverture ;
- la plateforme de signalement des points de deal lancée début 2021, notamment à l'origine de plus de 10000 signalements.

**Vous êtes victime de violence, d'un vol, d'une escroquerie ?
Vous vous posez des questions sur votre sécurité ? Vous recherchez des conseils ?**

L'application Ma Sécurité est là pour vous apporter des réponses concrètes, faciliter vos échanges avec la Gendarmerie et la Police nationales et vous donner la possibilité d'alerter plus rapidement les forces de sécurité autour de vous.



En cas d'urgence, il faut toujours contacter le 17